



## Je pense que j'ai été victime de l'abus de confiance

Par **gros95**, le **16/09/2015** à **17:07**

bonjour

je crée une entreprises avec un associé majoritaire que je suis reste du 2007 a 2008 entant que gérant pendant cette période il à embaucher des personnes déclaré à pole emploi et à l'unedic mais ne jamais verse des cotisations à ces organismes  
aujourd'hui je suis convoque par un officier de police judiciare pour d'escroquerie, mais tous les salariers convoque ne jamais cite mon nom entant gérant uniquement le nom de l'associé  
je pense que j'ai été victime de l'abus de confiance

que dois-je faire porte plainte  
merci de vos réponses

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **17:15**

Bonsoir,

[citation] de la bue de confiance [/citation]

Abus de confiance, du verbe "abuser".

Le problème est qu'en tant que gérant vous répondez des actes établis au nom de l'entreprise. Dans le cas d'espèce votre nomination consistait pour votre associé à mettre en place un "homme de paille".

Vous devrez donc en répondre, votre conduite paraissant négligente au regard des responsabilités sociales que vous avez accepté.

Au passage, soit vous ne connaissez pas tout, soit vous dissimulez des éléments, car le

défaut de paiement des cotisations sociales à l'URSSAF n'est pas une escroquerie.

Par **gros95**, le **16/09/2015** à **17:40**

bonjour  
merci pour votre réponse